



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du Comité Syndical
du 8 avril 2013*

Réunion du Comité Syndical du 8 avril 2013



Le Comité Syndical s'est réuni le 8 avril 2013, à 15 Heures 00, Salon d'Honneur de la Mairie d'Abbeville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE. A partir de 16 H 30, la présidence du Comité Syndical a été assurée par Monsieur Claude JACOB, 1^{er} Vice-Président.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Daniel DESTRUEL
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Bernard BLOUIN
- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Marc VOLANT

Membres suppléants

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane BRUNEL

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Claude CHATELAIN
- Monsieur Bernard LEFEBVRE

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Régis DELANNOY
- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Madame Maud BEREZIG
- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET

- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Madame Virginie LHUISSIER
- Madame Flavie DUTRY
- Madame Valérie MONFLIER

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Corinne VASSALLI
- Monsieur Frédéric LEONARDI
- Monsieur Gérard BORDE

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Francis LEC
- Madame Catherine QUIGNON LE TYRANT
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur René LOGNON

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Christian THOMIRE
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

RELEVÉ DE DECISIONS

1. Budget Primitif 2013 : Budget Principal

Le Budget Principal pour 2013 s'équilibre comme suit :

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| • En section d'investissement à | 11 781 430,00 € |
| • En section de fonctionnement à | 5 056 485,00 € |

Ce budget n'intègre pas les reports de dépenses et de recettes de l'exercice précédent.

Les principales opérations représentent une somme de 10 985 852 €, en augmentation par rapport à 2012 (8 968 230,00 €).

Le budget de fonctionnement connaît en masse budgétaire, une stabilisation par rapport au budget voté en 2012. Dans l'attente de la reprise de l'excédent de l'année 2012 pour environ 329 000 €, le montant de l'inscription au chapitre 014 « Atténuation de produits » correspondant au reversement de la taxe de séjour aux communes est diminué à due concurrence.

Le chapitre 011 « charges à caractère général » enregistre le coût des travaux à réaliser sur les opérations Roselières et Natura 2000 qui sont prévues être en augmentation sur l'année 2013 et qui sont intégralement subventionnées.

Le chapitre 012 « charges de personnel » est en baisse de 7 % par rapport au budget 2012.

Le chapitre 66 « charges financières » progresse compte tenu de la nécessité de porter les travaux dans l'attente du paiement des subventions et s'élève à 59 000 €.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 70 000 € pour permettre les annulations de titre de la taxe de séjour suite aux régularisations des dossiers en cours.

Les « opérations d'ordre de transfert entre sections » inscrites au chapitre 042 pour 119 000 € correspondent aux dotations aux amortissements.

Au niveau des recettes de fonctionnement, le chapitre 70 « produits des services » relatant les produits des services des domaines (droits de chasse et de pâturage) s'élève à 73 000 €.

Le montant de la taxe de séjour, désormais appliquée au forfait sur les meublés, enregistre une diminution par rapport à la collecte 2012 et s'affiche à 1 236 000 €.

Le chapitre 74 relatif à la participation financière de nos différents partenaires enregistre une légère baisse en raison de la diminution des opérations subventionnées.

La dotation globale de fonctionnement reste stable et s'établit à 1 300 000 €.

Enfin, le chapitre 75 « produit de gestion courante » enregistre notamment le remboursement des taxes foncières par les Budgets Annexes Destination Baie de Somme et Centre Conchylicole.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2013 du Budget Principal au niveau du chapitre, et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en oeuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès des partenaires financiers.

2. Budget Primitif 2013 : Budget Annexe Destination Baie de Somme

Le Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme pour 2013 s'équilibre comme suit :

- En section d'investissement à 2 431 000 €
- En section d'exploitation à 11 542 000 €

Ce budget n'intègre pas les reports de dépenses et de recettes de l'exercice précédent.

Les principales opérations d'investissement de la régie proposées et examinées au Conseil d'exploitation du 4 avril 2013 représentent une somme de 1 940 000 € qui est en augmentation par rapport à 2012 (1 690 000 €). Les membres du Conseil d'Exploitation réunis le 4 avril 2013, au Parc du Marquenterre, ont donné un avis favorable sur le Budget Annexe de la régie Destination Baie de Somme 2013.

Les inscriptions en chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » en recettes et en dépenses correspondent aux inscriptions en dépenses et en recettes au chapitre 042 du budget de fonctionnement.

Les charges de personnel apparaissant au Chapitre 012 « charges de personnel » représentent 46,7 % du montant du budget global de fonctionnement.

L'inscription au chapitre 022 « dépenses imprévues » pour 358 000 € correspond au montant du report déficitaire qui devra être repris au budget supplémentaire.

Le chapitre 011 « charges à caractère général » progresse de 2,9 % pour tenir compte des besoins complémentaires en achats de marchandises proportionnels à l'augmentation du chiffre d'affaires attendu, par la prise en compte des dépenses du chantier de rénovation des couloirs et des aménagements paysagers au Cap Hornu et par une maîtrise des autres postes de dépenses.

Le chapitre 012 « charges de personnel » progresse légèrement par rapport à 2012 (+1,3 %) en raison de la prise en compte globale des charges de personnel des agents travaillant à la rénovation des couloirs et des aménagements paysagers au Cap Hornu.

Le chapitre 65 « charges de gestion courante » s'établit à 45 000 €, soit + 7,1 % par rapport à 2012. Il correspond aux redevances versées et aux annulations de titres.

Le chapitre 66 « charges financières » diminue de 6 % pour s'établir à 110 000 € en raison des remboursements en capital des emprunts souscrits antérieurement.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » est limité à 20 000 €.

Le chapitre 69 « impôt société » n'est pas pourvu en raison de la reprise des déficits dégagés en 2012.

Les opérations d'ordre s'équilibrent en dépenses et recettes avec les recettes et dépenses d'investissement.

Au niveau des recettes de fonctionnement, le chapitre 70 relatant les produits d'exploitation des différents sites progresse de 12,4 %, soit 10 380 000 € contre 9 237 000 € réalisés en 2012. L'année 2012 est considérée comme accidentelle en matière d'activité compte tenu des conditions météorologiques particulièrement défavorables sur la quasi-totalité de l'année. Le prévisionnel de 2013 est fondé sur une légère progression du prévisionnel qui avait été établi pour l'année 2012 à 10 350 000 €.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » s'établit à un niveau équivalent à la moyenne des trois dernières années.

Le chapitre 75 « produits de gestion courante » enregistre une diminution de 5,85 % pour s'établir à 450 000 €. Il s'agit principalement des produits des locations et remboursement des charges communes perçues sur l'Aire Autoroutière auprès des différentes enseignes commerciales. La baisse résulte de la période de rattachement de certaines charges.

Le chapitre 74 « subventions d'exploitations » contient les subventions attendues sur les opérations de formation pour 20 000 € ainsi que la subvention d'équilibre sur la gestion du Baliseur Somme II pour 80 000 €.

Enfin, le chapitre 77 « produits exceptionnels » s'établit à 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2013 du Budget Annexe Destination Baie de Somme au niveau du chapitre, et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en oeuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès des partenaires financiers.

3. Budget Primitif 2013 : Budget Annexe Zac du Royon

Le Budget Annexe de la ZAC du Royon pour 2013 n'intègre pas les reports de dépenses et de recettes de l'exercice précédent. Il s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 87 000 € en recettes et en dépenses.
- En section d'investissement, on constate un excédent correspondant à 61 072 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2013 du Budget Annexe de la ZAC du Royon au niveau du chapitre, et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en oeuvre l'ensemble du programme d'investissement prévu au présent budget, ainsi qu'à rechercher les financements auprès des partenaires financiers.

4. Budget Primitif 2013 : Budget Annexe Centre Conchylicole

Le Budget Annexe du Centre Conchylicole pour 2013 n'intègre pas les reports de dépenses et de recettes de l'exercice précédent. Il s'établit comme suit :

- En section de fonctionnement à 67 000 € en recettes et en 25 000 € en dépenses, ce qui conduit à un excédent de 42 000 €.
- En section d'investissement, les opérations d'investissement programmées sont inscrites au chapitre 23 « Immobilisations en cours » pour 38 000 €. Elles sont intégralement compensées par un montant équivalent inscrit au chapitre 13 « subventions d'investissement » pour 38 000 €.

Monsieur LOTTIN indique que le montant du prix de l'eau est beaucoup trop élevé pour les mytiliculteurs.

Monsieur BUISINE rappelle qu'il y a eu des retards dans la facturation par VEOLIA auprès des mytiliculteurs.

Monsieur VOLANT souhaite que les mytiliculteurs fassent un effort par rapport au nettoyage des plages. Monsieur BAILLET soutient les propos de Monsieur VOLANT.

Monsieur BUISINE rappelle que la gestion du Centre Conchylicole représente pour le Syndicat Mixte un agent à temps plein. Les problèmes de nuisance sont en voie d'être réglés.

Monsieur MATHON souhaite connaître les conditions de mise à disposition de l'agent auprès des mytiliculteurs.

Monsieur MANABLE reste en attente des résultats des commissions de travail créées par les mytiliculteurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2013 du Budget Annexe du Centre Conchylicole au niveau du chapitre, et a autorisé le Président à lancer les consultations en procédures formalisées ainsi qu'en procédures adaptées lui permettant de mettre en oeuvre l'ensemble du programme prévu au présent budget ainsi qu'à rechercher les financements auprès des partenaires financiers.

5. Budget Primitif 2013 : Budget Consolidé

Le Budget Primitif 2013 consolidé se présente comme suit :

| Libellé | Section de fonctionnement | Section d'investissement | Total |
|-----------------------------------|---------------------------|--------------------------|------------------------|
| Dépenses | | | |
| Budget Principal | 5 056 485,00 € | 11 781 430,00 € | 16 837 915,00 € |
| Budget Annexe DBS | 11 542 000,00 € | 2 431 000,00 € | 13 973 000,00 € |
| Budget Annexe centre conchylicole | 25 000,00 € | 38 000,00 € | 63 000,00 € |
| Budget Annexe ZAC de Royon | 87 000,00 € | | 87 000,00 € |
| Total Dépenses | 16 710 485,00 € | 14 250 430,00 € | 30 960 915,00 € |
| Recettes | | | |
| Budget Principal | 5 056 485,00 € | 11 781 430,00 € | 16 837 915,00 € |
| Budget Annexe DBS | 11 542 000,00 € | 2 431 000,00 € | 13 973 000,00 € |
| Budget Annexe Centre Conchylicole | 67 000,00 € | 38 000,00 € | 105 000,00 € |
| Budget Annexe ZAC de Royon | 87 000,00 € | 61 072,00 € | 148 072,00 € |
| Total Recettes | 16 752 485,00 € | 14 311 502,00 € | 31 063 987,00 € |
| Solde | 42 000,00 € | 61 072,00 € | 103 072,00 € |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le Budget Primitif 2013 consolidé au niveau du chapitre.

6. Rapport d'information – Désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant au sein du Comité Syndical

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Valery-sur-Somme a procédé, lors de sa réunion du Conseil Municipal en date du 18 février 2013, à la désignation de Monsieur Stéphane

HAUSSOULIER, Maire en tant que délégué titulaire et de Monsieur Bernard LEFEBVRE en tant que délégué suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Service Juridique

7. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 1^{er} mars 2013

Le Président fait lecture d'un fax de la Mairie de Mers-les-Bains dans lequel Monsieur MAQUET indique que ni lui ni son suppléant ne pourront être présents à la réunion du Comité Syndical et demande de bien vouloir les excuser.

Il demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir rectifier le compte-rendu de la réunion du 1^{er} mars 2013, sur le point « Questions Diverses » page 41/86 : Monsieur Christian THOMIRE a sollicité, en tant que Président du Syndicat de Défense contre la mer Mers/Le Tréport, le concours financier du Département de la Somme et non l'assistance du Syndicat Mixte.

Monsieur MANABLE rappelle bien que Monsieur THOMIRE a bien demandé l'assistance du Syndicat Mixte et qu'il n'a pu le faire qu'auprès de ce dernier en raison de sa compétence défense contre la mer.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 1er mars 2013, et de ne pas le modifier.

Le Comité Syndical a également décidé à l'unanimité, d'annexer à l'approbation du Compte-Rendu, le fax de Monsieur Emmanuel MAQUET, en date du 8 avril 2013.

8. Signature d'une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme (SDIS)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec le Secours Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme, et a autorisé le Président à la signer.

9. Signature d'un avenant au contrat de partenariat avec la Fédération Française de Golf

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 29 voix pour et deux abstentions (Mr LOTTIN, 2 voix) d'approuver l'avenant au contrat de partenariat avec la Fédération Française de Golf, et a autorisé le Président à le signer.

10. Signature d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du Bateau Baliseur Somme II avec le Département de la Somme

Le Département de la Somme a indiqué au Syndicat Mixte que la gestion du Baliseur lui resterait confiée cette année. Un avenant n° 1 reconduisant la convention a été transmis au Syndicat Mixte.

En application de l'Article 5 de cette convention, cette dernière est reconduite dans toutes ses dispositions pour une nouvelle durée d'un an à compter du 6 avril 2013. Le Département s'engage à examiner dans le cadre de son budget supplémentaire 2013, la demande de subvention d'équilibre que lui présentera le Syndicat Mixte afin de tenir compte du nombre maximal de passagers qui aura été autorisé à embarquer au cours de la saison 2013.

Monsieur BUISINE indique qu'il espère toujours une dérogation afin de pouvoir transporter au moins 35 passagers.

Monsieur MANABLE informe les membres du Comité Syndical qu'une décision du Ministère des Transports devrait nous parvenir d'ici la fin du mois de Mai 2013.

Monsieur LOTTIN souhaiterait que l'on puisse travailler avec Nausicaa pour développer le produit Baliseur Somme II. Il rappelle également qu'il aimerait que le ponton qui a été installé au Hourdel puisse être utilisé pour les sorties du Baliseur Somme II.

Monsieur MANABLE confirme qu'il faut faire fonctionner ce ponton.

Monsieur BUISINE présente Madame Virginie LHUISSIER, nouvelle directrice de la Maison de la Baie et indique qu'elle a en charge la gestion du Baliseur Somme II.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 relatif à la reconduction de la convention de mise à disposition du bateau baliseur Somme II, et a autorisé le Président à le signer.

10 bis - Baliseur Somme II - Tarifs 2013

Grille tarifaire

| | Individuels | | Groupes | |
|--|---|---------|---------|---------|
| | Adultes | Enfants | Adultes | Enfants |
| Découverte de la Baie de Somme 1h | 12 € | 8 € | 11 € | 7 € |
| 1h30 | 16 € | 10 € | 15 € | 9 € |
| 2h | 20 € | 13 € | 19 € | 12 € |
| Sortie contée en picard | 22 € | 15 € | 21 € | 14 € |
| Entre fer et mer | réservation auprès du Chemin de Fer de la Baie de Somme | | | |
| Coucher de soleil | 20 € | 13 € | 15 € | 9 € |
| Entre terre et mer demi-journée | 45 € | 30 € | 40 € | 25 € |
| journée complète | 90 € | 65 € | 80 € | 55 € |

Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans.

Tarif privatisation du bateau : demi-journée : 400 €

journée : 750 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les tarifs du Baliseur Somme II pour la saison 2013.

11. Avenant n° 2 aux travaux de restauration de la Dune de l'Authie – lot n° 1 « Restauration de milieux par déboisement/débroussaillage » - Non engagement lot n° 2 : Entretien par broyage ou débroussaillage léger

Une consultation portant sur des travaux de restauration des dunes de l'Authie, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (financement 100 % Etat et Union Européenne), a été lancée en octobre 2011 selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le présent avenant n° 2 vise à modifier la technique d'exportation des produits broyés (remplacement du broyeur exportateur dont le résultat n'était pas satisfaisant, par un petit bulldozer sur les zones planes et par une pelle hydraulique sur les versants) suite à la visite de terrain organisée contradictoirement avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 18 830 € HT_{ha}, soit 22 520,68 € TTC ce qui représente une augmentation de 69,50 % portant le montant total du lot 1 à 45 924 € HT, soit 54 925,10 € TTC (y compris l'extension des 7 hectares initialement traitée à la superficie de 10 hectares).

En contrepartie de ce changement de mode opéré sur le lot 1, le lot 2 (ayant le même attributaire) qui prévoyait un débroussaillage supplémentaire en année n+1, pour un montant s'élevant à 18 830 € HT ne sera pas engagé car il ne devrait pas y avoir de rejets d'argousiers avec la nouvelle méthode employée.

Monsieur BAILLET indique qu'il n'est pas convaincu du résultat des travaux qui ont été entrepris. Il demande à Monsieur BUISINE d'être toujours mis au courant lorsqu'il y a des travaux liés à la gestion des Milieux Naturels sur sa commune.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°2, relatif aux travaux de restauration dans les dunes de l'Authie, lot n°1 « restauration de milieux par déboisement/débroussaillage », d'entériner la décision du non engagement du lot n° 2, dont l'attributaire était aussi l'Entreprise SAVREUX et a autorisé le Président à le signer.

12. Le Hourdel – Gestion des flux et valorisation des paysages : avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre initial est de 406 227,70 € HT, soit 485 848,33 € TTC.

Dans le cas où le Syndicat Mixte aurait à recourir à la procédure d'acquisition par voie d'expropriation pour cause d'Utilité Publique, il sera nécessaire de justifier auprès des services de la Préfecture :

- de la bonne proportion de l'aménagement projeté,
- de son positionnement et de sa configuration.

Afin de compléter le futur dossier de Déclaration d'Utilité Publique et réaliser cette prestation complémentaire, il est nécessaire de revoir la rémunération du maître d'œuvre. Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 5 900 € HT, soit 7 056,40€ TTC, soit une augmentation de la rémunération initiale de 1,45 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la gestion des flux et la valorisation des paysages à l'échelle de la Pointe du Hourdel, et a autorisé le Président à le signer.

13. Marché de fourniture et livraison de consommables d'entretien d'espaces verts pour le Syndicat Mixte et Destination Baie de Somme

Une consultation a été lancée, en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour la fourniture et la livraison de produits consommables réservés à l'entretien des espaces verts et destinés principalement aux sites touristiques de Destination Baie de Somme.

Suite à l'analyse des offres, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de retenir :

- *pour le lot n°1 « engrais » : les sociétés LOB GREEN, GRAINOR S.A. et DCM SOPRIMEX SAS, offres économiquement les plus avantageuses ;*
- *pour le lot n°2 « terreaux et divers » : les sociétés LHERMITTE Frères et SOPROVERT, offres économiquement les plus avantageuses ;*
- *pour le lot n°3 « produits phytosanitaires » : les sociétés LHERMITTE Frères et GRAINOR S.A., offres économiquement les plus avantageuses ;*
- *pour le lot n°4 « lubrifiants et divers » : les sociétés S.A. JW Lubrifiants et DMS, offres économiquement les plus avantageuses ;*
- *pour le lot n°5 « semences » : les sociétés SOPROVERT et LHERMITTE Frères, offres économiquement les plus avantageuses ;*
- *pour le lot n°6 « sables de Loire & du Perche » : la société STAS Transports, offre économiquement la plus avantageuse ;*
- *pour le lot n°7 « sables fillerisés & ballast calcaires » : la société STAS Transports, offre économiquement la plus avantageuse ;*
- *pour le lot n°8 « grave non traitée » : la société STAS Transports, offre économiquement la plus avantageuse ;*
- *pour le lot n°9 « fournitures horticoles » : la société LHERMITTE Frères, offre économiquement la plus avantageuse ;*

et a autorisé le Président à signer l'ensemble des marchés de fourniture et de livraison de consommables d'espaces verts ainsi que les actes d'exécution s'y rapportant avec les sociétés retenues.

14. Rapport d'Information – Marchés passés sans formalités préalables pour le mois de février 2013

| SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME | | | |
|-------------------------------------|---|-----------------------------|--|
| | OBJET | TITULAIRE | PRIX H.T. |
| | Réalisation de levés topographiques et bathymétriques sur le domaine d'Eclusier Vaux Réseau des Maisons Eclusières | METRIS (80) | 7 990 € |
| | Réalisation de levés de planéité de planchers sur le réseau des maisons éclusières | CHOLLET LEDUC (02) | 2 130 € |
| DIGUE DES BAS-CHAMPS | Fourniture et livraison de béton pour la réfection de plusieurs épis sur les communes de Woignarue et Cayeux-sur-Mer | HOLCIM BETONS (80) | Marché à bons de commande Montant estimé sur 3 ans à 15 948 € |
| DESTINATION BAIE DE SOMME | | | |
| | OBJET | TITULAIRE | PRIX H.T. |
| | Achat pour les boutiques | CHINOH Belgique | 2 054,25 € |
| | Achat de DVD | DES JOURS ET DES NUITS (80) | 2 100,00 € |
| | Achat pour les boutiques | YVERT IMPRIMERIE (80) | 2 534,00 € |
| | Intervention technicien pour formation réseau fibre | SERIANIS (80) | 2 100,00 € |

| | | | |
|--|--|--------------------------------|-------------|
| PARC DU MARQUENTERRE | Location chargeuse articulée | HERZ EQUIPEMENT (78) | 1 094,36 € |
| | Réparation 4 x 4 | LYS TOUT TERRAIN SARL (62) | 1 875,00 € |
| SYNDICAT MIXTE ET DESTINATION BAIE DE SOMME | | | |
| CAP HORN | Fourniture et implantation d'une cuve/réserve incendie | EQUIPEMENTS NORD PICARDIE (80) | 30 624,90 € |
| PARC DU MARQUENTERRE | Travaux de réalisation d'une terrasse en bois | MARCANTERRA SAS (02) | 27 348 € |

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Service Finances

15. Signature de la convention financière relative à l'appel à projets « COUSIN »

La contribution que l'Etat s'engage à apporter au financement des dépenses réelles du projet s'élève à 110 000 €. Cette subvention est partagée entre la Direction de l'eau et de la biodiversité et la Direction générale de la prévention des risques.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention financière relative à l'appel à projets « Cousin », et a autorisé le Président à la signer.

16. Rapport d'information – Conseil d'Exploitation du 4 avril 2013

La réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Destination Baie de Somme s'est tenu le 4 avril 2013 au Parc du Marquenterre.

Les membres du Conseil d'Exploitation ont donné un avis favorable sur le budget annexe de la Régie Destination Baie de Somme.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

17. /1 - Cotisations 2013 - Réserves Naturelles de France

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à procéder au mandatement de la somme de 60 €, au titre de notre adhésion pour 2013 au réseau des Réserves Naturelles de France.

17/2 - Cotisations 2013 - Réseau Eurosite

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser à procéder au mandatement de la somme de 500 €, au titre de notre adhésion pour 2013 au réseau Eurosite.

18. Prise en charge des frais d'inscription à l'Ordre des Architectes d'Antoine Jacquemart

Le coût des frais d'inscription à l'Ordre des Architectes s'élève à 1 220 € par an et se décompose comme suit :

| | |
|--|-------------------------------|
| Frais d'instruction de dossier d'inscription à l'Ordre des Architectes | 280 € |
| Cotisation ordinale à l'Ordre des Architectes | 700 € / an |
| Cotisation assurance en fonction des projets réalisés | avec un minimum de 240 € / an |
| TOTAL minimum 2013 | 1 220 € / an |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'inscription à l'Ordre des Architectes de Monsieur Antoine JACQUEMART en tant qu'architecte ainsi que son adhésion à une assurance professionnelle et a autorisé le Président à prendre en charge l'ensemble des frais d'inscription.

Service Environnement

19. Signatures de conventions entre le Syndicat Mixte, le Comité régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins (CRPMEM) et l'Association Picardie Nature

La surveillance de la Réserve Naturelle passe, pour des raisons de sécurité, par la présence simultanée de deux agents assermentés sur le terrain, qu'ils soient à pieds, en véhicule, à cheval ou en bateau.

Actuellement, trois agents dont deux assermentés sont disponibles, de manière régulière, pour conduire les opérations de surveillance. Malgré cet effectif, il s'avère parfois difficile de disposer de deux agents pour des opérations de surveillance, non seulement en raison du respect du temps de travail obligatoire, mais également à cause de la nécessité d'intervenir parfois en soirée ce qui oblige à faire travailler successivement dans la même journée, deux équipes de deux personnes.

Dans le même temps, deux structures (le CRPMEM et l'Association Picardie Nature) disposent d'agents qui pourraient compléter le dispositif, comme l'a proposé Monsieur le Sous-Préfet au cours la dernière réunion du Comité consultatif de la Réserve Naturelle. Il serait ainsi possible de mutualiser les moyens humains disponibles dans les trois structures et d'améliorer l'efficacité des interventions habituelles du Syndicat Mixte sur la réserve, de renforcer la surveillance des gisements de coquillages et d'intervenir de manière plus régulière sur le sud de la Baie de Somme.

Le CRPMEM et l'Association Picardie Nature ont donné tous deux, leur accord pour l'organisation de sorties de sensibilisation et de surveillance communes. Deux conventions définissent le cadre et le temps que chaque structure peut consacrer à la mutualisation des moyens.

Monsieur LOTTIN n'est pas d'accord pour que l'Association Picardie Nature intervienne dans la Réserve Naturelle de la Baie de Somme. Il indique au Président qu'il va voter contre ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 28 voix pour et 3 voix contre (Mr LOTTIN (2 voix) et Mr DUCROCQ (1 voix)) d'approuver d'une part, le principe de mutualiser les moyens humains avec le CRPMEM et l'Association Picardie Nature, et d'autre part, les deux conventions de partenariat, et a autorisé le Président à les signer.

20. Signature d'une charte d'engagements du Club climat de la Somme avec le Département de la Somme

Le Département de la Somme souhaite que le Syndicat Mixte adhère au Club climat de la Somme en signant la charte d'engagements.

Cette charte est valable jusqu'au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 29 voix pour et deux abstentions (Mr LOTTIN (2 voix)) d'approuver la charte d'engagements du Club climat de la Somme, et a autorisé le Président à la signer.

21. Etude de programmation sur le développement de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme et articulation des reports modaux vers le territoire Grand Site

Une consultation a été lancée, en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour la réalisation d'une étude de programmation sur le développement de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme et l'articulation des reports modaux vers le territoire Grand Site.

Le présent marché a pour objet d'étudier les solutions envisageables pour faire du Grand Site Baie de Somme, une destination éco mobile.

Une seule offre a été réceptionnée : celle du Cabinet MTI Conseil (Paris XIIème) pour un montant de 93 345,00 € HT soit 111 640,62 € TTC.

Monsieur LOTTIN rappelle qu'à une certaine époque il avait proposé que la sortie d'autoroute se fasse à la hauteur de Noyelles-sur-Mer.

Monsieur BUISINE indique que l'objet de l'étude porte sur le statut de l'Aire Autoroutière. Il ajoute que le renouvellement de la concession avec la SANEF approche et que l'étude nous aidera à répondre au futur appel d'offres relatif à la gestion de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de retenir l'offre du Cabinet MTI Conseil, offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 93 345,00 € HT soit 111 640,62 € TTC et a autorisé le Président à signer le marché d'étude de programmation sur le développement de l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme et l'articulation des reports modaux vers le territoire Grand Site ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

22. Vente de bois de chauffage

Pour des raisons de sécurité, des travaux d'abattage d'arbres, principalement de tilleuls, ont été réalisés aux Jardins de Valloires.

Le bois, évalué à 7 stères, doit désormais être façonné. Le prix de vente est fixé à 84 € TTC.

Les salariés des Jardins de Valloires sont intéressés pour acheter ce bois.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à vendre ce bois au personnel des Jardins de Valloires ou le cas échéant, à des tierces personnes.

23. Création d'une roselière sur la commune de Saigneville

Le Syndicat Mixte a engagé un projet d'entretien et de restauration des roselières sur l'ensemble de la Côte Picarde à la fois en tant qu'animateur Natura 2000 et gestionnaire de milieux naturels. Ce programme s'inscrit dans le plan national d'actions en faveur du Butor étoilé (espèce de la Directive Oiseaux).

Le coût du projet est estimé à 130 000 € TTC. Le projet pourrait bénéficier d'un financement par le plan Somme via la fiche action 19 "préserver et restaurer les zones humides associées aux cours d'eau".

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager le projet de création d'une roselière sur la commune de Saigneville, à rechercher des financements, ainsi qu'à engager les procédures d'autorisations administratives.

24. Rapport d'information – Charte d'accueil et de bonnes pratiques dans la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme

La charte des bonnes pratiques des structures encadrant des activités de plein air et des sports de nature dans la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme a été signée, en décembre 2009, par 32 structures.

Le Syndicat Mixte n'est pas signataire de la charte destinée aux acteurs partenaires, puisqu'il a déjà pris un engagement dans le cadre de la convention qui le lie à l'Etat pour la gestion du site et pour l'application du décret.

Il contribue à son animation, aide à la sensibilisation des encadrants des activités. Son objectif est désormais d'étendre le même concept de prise de conscience des acteurs locaux à l'ensemble du Grand Site.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Service Aménagement

25. Projet d'acquisition de parcelles sur la commune de Cayeux-sur-Mer

Par courrier en date du 14 septembre 2012, Madame Catherine RICHIR-HUGON a informé le Syndicat Mixte de sa proposition de vendre les parcelles dont elle est propriétaire, cadastrées section AB3, AB13 et D815, d'une surface totale de 76 a 70 ca, situées sur la commune de Cayeux-sur-Mer.

Par courrier en date du 28 février 2013, Madame RICHIR-HUGON a indiqué au Syndicat Mixte qu'elle acceptait cette proposition de vente de ses parcelles au prix de 6 043 € (estimation des Domaines).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager des négociations avec Madame RICHIR-HUGON et de rechercher un montage juridique et financier afin d'obtenir la gestion de ces terrains.

26. Aménagement d'une aire de stationnement et d'accueil à l'arrière du hameau du Hourdel – Acquisitions foncières auprès de la commune de Cayeux-sur-Mer

Le Syndicat Mixte intervient dans le cadre de la politique d'organisation des flux à l'échelle du Grand Site Baie de Somme. Conformément à ses statuts, il est amené à « concevoir, aménager, gérer et entretenir des aires de stationnement ». Il est maître d'ouvrage de l'opération de gestion des flux et de valorisation des paysages sur la Pointe du Hourdel.

Lors d'une réunion de travail organisée le 15 février 2013 en mairie de Cayeux-sur-Mer, les services du Syndicat Mixte ont présenté aux membres du Conseil Municipal de Cayeux-sur-Mer, l'ensemble des dossiers en cours. La commune est actuellement propriétaire des parcelles concernées par le projet de création d'une aire d'accueil et de stationnement à l'arrière du hameau du Hourdel.

Par délibération en date du 21 février 2013, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité, la cession à l'euro symbolique au profit du Syndicat Mixte, des parcelles communales section A n^{os} 1511 – 1530 – 1531 – 1532 – 1533 – 1534 – 1535 - 1536 – 1540 – 68 et 990, pour une contenance de 67a 51ca) dans le but de faciliter le portage foncier de l'opération par le Syndicat Mixte et lui permettre de mener à bien dans des conditions optimales ce projet.

Les frais afférents à la présente vente seront pris en charge par le Syndicat Mixte, en l'occurrence :

| | |
|-----------------|----------------|
| - acquisition | 1 € |
| - frais d'actes | <u>1 500 €</u> |
| | 1 501 €. |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la cession par la commune de Cayeux-sur-Mer au profit du Syndicat Mixte, des parcelles concernées par l'aménagement de l'aire d'accueil et de délestage à l'arrière du hameau du Hourdel, sous réserve des clauses résolutoires décrites ci-dessus, et a autorisé le Président à solliciter Maître Butel-Sigwald pour la rédaction de l'acte de vente, ainsi qu'à le signer.

27. Demande d'autorisation de prélèvement dans le canal de Lanchères

Dans le cadre des travaux d'aménagement du parcours extérieur de la Maison de la Baie de Somme en 1999, une installation de pompage avec un prélèvement dans le canal de Lanchères a été réalisée.

Cet ouvrage n'est pas répertorié aux services de la Police de l'Eau.

Aussi, en régularisation de la situation, il faut que le Syndicat Mixte dépose un dossier de déclaration auprès de la Police de l'Eau.

Ce dossier intègrera également les déclarations d'alimentation du plan d'eau artificiel étanche et de la zone inondable située devant la Maison de la Baie de Somme.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à déposer les demandes d'autorisation relatives au pompage ainsi qu'au plan d'eau artificiel et à la zone inondable auprès des services de la Police de l'Eau.

28. Signature d'une Charte de Partenariat avec la Communauté de Communes Opale Sud et le Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Montreuillois

Le risque d'inondation concerne en France près de 6 millions de personnes, 400 000 entreprises, réparties sur le territoire de 19 000 communes.

A la suite des crues survenues entre 1999 et 2002 dans l'Aude, en Bretagne, dans la Somme et dans le sud-est de la France, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a engagé dès 2003, une nouvelle étape dans la politique de prévention des inondations par la mise en œuvre de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) (première génération).

La labellisation PAPI, mise en place en 2011, applique la directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques inondation.

La charte de partenariat a pour objet de formaliser les modalités d'organisation de ce travail entre le Syndicat Mixte, la Communauté de Communes et le Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Montreuillois qui sera mené dans le cadre de l'élaboration des PAPI.

La Charte de partenariat est conclue pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la charte de partenariat avec la Communauté de Communes Opale Sud et le Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Montreuillois, et a autorisé le Président à la signer.

29. Déclaration d'intention des collectivités littorales de la Manche sur les risques d'accident et de pollution maritime

Lors de la conférence « Collectivités du littoral de la Manche : quelles actions et quels moyens face au risque de pollution maritime accidentelle ? », organisée par le projet CAMIS, une déclaration commune a été adoptée par les cinq régions françaises bordant la Manche, le Syndicat Mixte de Protection du Littoral Breton VIGIPOL et le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale.

Suite à cette déclaration, qui a suscité un intérêt de la part des partenaires britanniques, des discussions se sont engagées au niveau des collectivités locales britanniques bordant la Manche dans le cadre de la Commission Littoral de la Local Government Association (LGA) présidée par le Conseiller Roger Thomas, élu de l'East Sussex County Council.

Le partenariat CAMIS a souhaité élargir le soutien à cette déclaration d'intention, en particulier aux Départements bordant la Manche, ainsi qu'aux Syndicats Mixtes en charge de la gestion du littoral et à l'ANEL, et par conséquent, au Syndicat Mixte Baie de Somme.

Il semble opportun que le Syndicat Mixte, au vu de sa compétence en matière de défense contre la mer et en tant que maître d'ouvrage du PAPI d'intention, soit signataire de cette déclaration d'intention.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe d'adhésion du Syndicat Mixte à la déclaration d'intention des collectivités littorales de la Manche sur les risques d'accident et de pollution maritime, et a autorisé le Président à la signer.

30. Rapport d'information – Partenariat avec le Cabinet ARTELIA et LA PACTE

L'objet du projet est d'établir une évaluation sociétale de l'impact à court, moyen et long terme de l'application du principe de précaution de la Loi Barnier aux risques naturels, en vue d'établir des indicateurs pertinents nécessaires aux études d'analyse multi-critères « AMC » employés dans le cadre d'outils d'aide à la décision relatives à la gestion des risques naturels pour les collectivités territoriales.

La durée de ce programme est de 2 ans. Son montant est estimé à 100 000 €. Son financement est assuré par l'Etat.

Le Syndicat Mixte envisage de participer à cet appel à projets « RDT » ainsi qu'à rechercher des financements nécessaires pour les charges de fonctionnement liées à la participation de ses services aux réunions.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Service Ressources Humaines

31. Gestion du Personnel

31/1 - Jardins de Valloires – Recrutement d'un responsable d'exploitation

RAPPORT ANNULE

31/2 - Mise à disposition auprès du Conservatoire du Littoral d'un(e) chargé(e) de mission« Responsable Territorial Littoral Picard »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver d'une part, la convention de mise à disposition d'un(e) chargé(e) de mission auprès du Conservatoire du Littoral, et d'autre part, le contrat de travail à durée indéterminée d'un(e) chargé(e) de mission, et a autorisé le Président à les signer.

31/3 - Procédures disciplinaires à engager

Cap Hornu :Hôtel*& Restaurant**

Dans le cadre de procédures disciplinaires concernant plusieurs salariés, le Président du Syndicat Mixte doit les recevoir en entretien préalable avant de les sanctionner.

A la suite des entretiens préalables avec ces derniers, il pourra être amené à envisager des sanctions disciplinaires à leur rencontre pouvant aller jusqu'à des mesures de licenciement.

Monsieur BUISINE devant s'absenter demande à Monsieur JACOB de prendre la présidence du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 28 voix pour, 1 voix contre (Mr BOUTIN) et 2 abstentions (Mr LOTTIN, 2 voix) d'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires ainsi qu'à les notifier aux intéressés.

Service Communication

32. Signature d'une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Abbevillois

Dans le cadre de la promotion de la Baie de Somme, le Syndicat Mixte a été sollicité par l'Office de Tourisme de l'Abbevillois afin de participer financièrement aux actions de communication communes aux offices de tourisme et aux syndicats d'initiatives.

Le Syndicat Mixte accepte de devenir partenaire de l'Office de Tourisme de l'Abbevillois ainsi que des 15 Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives de la Baie de Somme en participant aux frais de réalisation et d'impression des actions de promotion et de communication des Offices de Tourisme de la Destination Baie de Somme.

Monsieur BUISINE devant s'absenter demande à Monsieur JACOB de prendre la présidence du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative au partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Abbevillois, et a autorisé le Président à la signer.

33. Partenariats et offres promotionnelles pour le Cap Hornu : Hôtel*& Restaurant**

1/ Partenariats et offres promotionnelles sur Internet

Partenariat 1 : Groupon

Partenariat 2 : weekendesk

Partenariat 3 : Booking

2/ Insertions presse : offres aux abonnés du Courrier Picard

Monsieur BUISINE devant s'absenter demande à Monsieur JACOB de prendre la présidence du Comité Syndical.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe des offres promotionnelles pour le Cap Hornu : Hôtel***& Restaurant, et a autorisé le Président, le cas échéant, à signer les contrats de partenariats avec les structures.*

34. Convention pour la mise à disposition d'images dans le cadre de la sauvegarde et de la valorisation des archives privées filmées

Dans le cadre du schéma de développement touristique nature et patrimoine, le Pays des 3 Vallées s'est fixé pour objectif de rassembler des images d'archives sur l'histoire et le patrimoine du territoire. Il a donc engagé un prestataire dans le but de collecter, de sauvegarder et de valoriser des archives privées filmées.

L'Atelier 142, en accord avec l'association du Pays des 3 vallées, met à disposition des images d'archives collectées dans le cadre de son projet.

La convention prendra effet à compter de la désignation, par le Syndicat Mixte, du prestataire pour la réalisation du film.

Les images et films collectés par l'Atelier 142 seront mis à disposition du Syndicat Mixte pour une durée de 15 ans à compter de la date de signature de la convention.

Monsieur BUISINE devant s'absenter demande à Monsieur JACOB de prendre la présidence du Comité Syndical.

Monsieur MANABLE indique que l'Atelier 142 travaille beaucoup pour le Département et collecte beaucoup d'images très intéressantes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative à la mise à disposition d'images dans le cadre de la sauvegarde et de la valorisation des archives privées filmées, et a autorisé le Président à la signer ainsi qu'à rechercher les financements nécessaires à la réalisation de ce film.

35. Les 5,6 et 7 juillet 2013 : Le Parc du Marquenterre fête ses 40 ans (1973 – 2013)

Cette année, les 40 ans du Parc, lieu emblématique du Grand Site Baie de Somme, seront l'occasion de valoriser auprès des partenaires, institutionnels et surtout du grand public, l'évolution de ce lieu mais aussi les activités moins connues comme l'expertise et le suivi scientifique, la gestion des espaces naturels.

Afin de communiquer auprès du plus grand nombre, des partenariats avec la presse locale et les institutionnels seront mis en place, avec la possibilité via leurs supports, de proposer des entrées gratuites ou des offres promotionnelles.

Monsieur BUISINE devant s'absenter demande à Monsieur JACOB de prendre la présidence du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à entreprendre des démarches partenariales relatives aux 40 ans du Parc du Marquenterre, ainsi qu'à signer le cas échéant, les conventions correspondantes.

36 - Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte au sein du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale

Monsieur BUISINE devant s'absenter demande à Monsieur JACOB de prendre la présidence du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de désigner Monsieur Jean-Claude BUISINE, en qualité de titulaire et Monsieur Nicolas LOTTIN, en qualité de suppléant pour siéger au Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin.

37 - Signature d'une convention avec l'Office de Tourisme de l'Abbevillois

Par délibération en date du 18 février 2011, le Comité Syndical a approuvé le principe de commercialiser ces prestations « nature » et d'associer notamment l'Office de Tourisme de l'Abbevillois à cette démarche. Lors de sa séance en date du 11 mai 2012, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Abbevillois.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme souhaite aujourd'hui renouveler ce partenariat.

Monsieur BUISINE devant s'absenter demande à Monsieur JACOB de prendre la présidence du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le renouvellement de la convention relative au partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Abbevillois, et a autorisé le Président à la signer.